Séance du conseil municipal du 02 mars 2022

Le deux mars deux mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Charancieu, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2022

Monsieur GUTTIN Christian, François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Monsieur NAVE Henri, Madame MOTTET Corinne, Madame MERCURI Séverine, Madame ARENA Corinne, Madame PICHON-MARTIN Janine, Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur DIJOUX Sylver

<u>Absents</u>: Monsieur BOUKENDOUR Arezki, Monsieur GARCIA a donné procuration à Monsieur GUTTIN Christian, Madame Estelle REYNAUD a donné procuration à Madame Corinne MOTTET, Madame QUENEHEN Audrey a donné procuration à Madame PICHON-MARTIN Janine.

Secrétaire de séance : Madame Corinne MOTTET

COMMUNICATION - LOGO

La séance du conseil municipal se déroule dans la salle des fêtes pour permettre la présentation du nouveau logo communal.

Madame Corinne ARENA rappelle qu'en début de mandat il avait été décidé de moderniser le logo de la commune pour représenter au mieux l'identité dynamique de la commune.

Corinne ARENA explique comment la commission a procédé, le travail qui a été fait.

Elle rappelle l'ancien logo.

Le nouveau logo comporte trois couleurs : vert, bleu et jaune et une écriture du nom de la commune en noire.

Une ellipse bleue est la base du logo. Elle représente le dynamisme de la commune.

La feuille verte représente la ruralité, la nature et le pétale jaune le rayonnement de la commune.

Ce logo sera utilisé sur papier à entête, enveloppes, cartes de visite pour les adjoints, sur le bulletin municipal.

2022.004 APPROBATION DU COMPTE DE

GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2022.005 VOTE DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Madame Corinne ARENA chargée de la présentation des comptes budgétaires et en l'absence de monsieur le maire, le Conseil Municipal,

Examine le compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses Recettes 444 305.69 572 851.74

Solde d'exécution + 128 546.05 Excédent reporté 2020 +343 807.05

Résultat de fonctionnement + 472 353.10€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses Recettes 53 221.98 158 802.96

Solde d'exécution + 105 580.98 Excédent reporté 2020 + 76 556.31

résultat d'investissement + 182 137.29€

Restes à réaliser Dépenses 671 181.00€ Recettes 109 470.00€

BESOINS NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 379 573.71

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

	EDENSES EQUICTIONNEMENT		
Code	EPENSES FONCTIONNEMENT		
Article	Libellé Article	BP 2021	CA 2021
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	0	15 645,74
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 500,00	501,80
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	18 000,00	17 390,64
60621	COMBUSTIBLES	6 000,00	8 542,49
60622	CARBURANTS	2 500,00	2 449,11
60623	ALIMENTATION	11 000,00	-
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		-
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	10 000,00	10 654,38
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 000,00	3 244,16
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	2 573,00	9 123,12
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 200,00	1 149,69
6064	FOURNITURES ADMINIST.	1 500,00	921,44
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	4 500,00	4 998,64

6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000,00	-
6135	LOCATIONS MOBILIERES	3 000,00	3 820,43
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	500,00	111,76
615221	Bâtiments publics	10 000,00	745,87
615228	Autres bâtiments	2 000,00	120,00
615231	Voiries	27 000,00	4 497,74
615232	Réseaux	4 000,00	10 352,68
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROUL	3 000,00	3 575,86
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	100,00	-
6156	MAINTENANCE	3 500,00	7 265,43
6161	Multirisques	5 000,00	5 085,59
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	350,00	559,96
6184	VERSEMENTS A DES ORGAN. DE FORMATION	700,00	1 548,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	3 000,00	-
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	_	-
6226	HONORAIRES	-	480,00
6227	FRAIS ACTES	-	-
6228	DIVERS	-	-
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	300,00	180,00
6232	FETES ET CEREMONIES	300,00	419,16
6238	DIVERS INSERTIONS	4 500,00	1 821,77
6244	TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	200,00	-
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	2 000,00	850,00
6248	DIVERS	-	-
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	50,00	110,40
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEM.	700,00	1 133,22
6262	FRAIS DE TELECOM.	3 100,00	3 064,64
627	Services bancaires et assimilés	30,00	44,93
6281	CONCOURS DIVERS	650,00	586,42
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	580,00	594,00
62876	Au GFP de rattachement	-	-
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	700,00	251,75
63512	TAXES FONCIERES	860,00	828,00
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS		
637	ASSIMILES	950,00	1 409,51
	TOTAL 011	139 843,00	124 078,33
6218	AUTRE PERSONNEL EXTER.	37 000,00	30 975,58
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	150,00	121,77
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AUTRES CENTRES	2 300,00	2 189,68
6411	PERSONNEL TITULAIRE	145 000,00	130 771,57
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	110,00	2 743,91

64168	Autres emplois d'insertion	-	-
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	19 000,00	19 191,15
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	37 000,00	37 148,30
6454	COTISATION AUX ASSEDIC		111,12
6455	COTISATIONS POUR ASSUR. CAPITAL-DECES	9 100,00	9 053,94
	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT		
6456	FAMILIAL	1 600,00	1 343,00
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES		
6458	SOCIAUX	500,00	463,31
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	650,00	625,55
	TOTAL 012	252 410,00	234 738,88

	Libellé Article	BP 2021	CA2021
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	343 807,05	
	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION		
6419	PERSONNEL	2 452,00	2 452,75
	TOTAL 013	2 452,00	2 452,75
776	DIFF/REALISATION	-	
	TOTAL 042	-	-
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	650,00	650,00
	redevance d'occupation du domaine public		
70323	communal	-	698,00
	REDEVANCES ENLEVEMENT DES ORDURES		
70611	MENAGERES	-	108,00
	REDEV & DROITS SERVICES SCOLAIRES &		
7067	ENSEIGNEME	12 000,00	19 112,05
	TOTAL 70	12 650,00	20 568,05
73111	impots directs locaux	179 099,00	176 914,00
7318	Autres impôts locaux et assimilés	800,00	322,00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	153 284,00	153 284,00
73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	36 389,00	36 389,00
73221	FNGIR	5 611,00	5 611,00
	TAXE AFFERENTE AU DROIT DE MUTATION OU		
7381	TAXE PU	10 000,00	16 228,00
	TOTAL 73	385 183,00	388 748,00
7411	DOTATION FORFAITAIRE	3 509,00	1 665,00
74121	Dotation de solidarité rurale	15 000,00	16 067,00
744	FCTVA FONCTIONNEMENT	3 454,00	3 454,60
74718	AUTRES	700,00	544,92
7473	SUBVENTIONS - DEPARTEM.		1 375,00

74834	ATTRIB. ETAT - COMPENS. AU TITRE EXON. T.F.	111 607,00	111 364,00
74835	ATTRIB. ETAT - COMPENS. AU TITRE EXON. T.H.	-	-
7484	DOTATION DE RECENSEMENT		-
	TOTAL 74	134 270,00	134 470,52
752	REVENUS DES IMMEUBLES	7 150,00	10 288,28
7588	Produits divers de gestion courante	1,00	1,62
	TOTAL 75	7 151,00	10 289,90
761	PRODUITS DE PARTICIPAT.	3,00	3,04
	TOTAL 76	3,00	3,04
775	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-	
7788	REMB /ARRET	10 000,00	16 319,48
	TOTAL 77	10 000,00	16 319,48
	TOTAL	895 516,05	572 851,74

Code			
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2021	CA 2021
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	139 470,00	124 078,33
12	CHARGES DE PERSONNEL	242 410,00	234 738,88
14	ATTENUATION DE PRODUITS	2 698,00	2 854,00
	VIREMENT A LA SECTION		
23	D'INVESTISSEMENT	411 948,05	
	Opération d'ordre de transfert entre		
42	sections	5 944,00	5 944,00
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	80 352,00	74 369,68
66	CHARGESFINANCIERES	2 321,00	2 320,80
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	885 143,05	444 305,69

RECETTES

Code			
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2021	CA 2021
2	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	343 807,05	
13	ATTENUATION DE CHARGES	2 452,00	2 452,75
	PRODUITS DES SERVICES &VENTES		
70	DIVERSES	12 650,00	20 568,05
73	IMPOTS ET TAXES	480 617,00	388 748,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	28 463,00	134 470,52
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	7 151,00	10 289,90

	COURANTE		
76	PRODUITS FINANCIERS	3,00	3,04
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00	16 319,48
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	885 143,05	572 851,74

Objet	CA 2021
PARTICIPATION SIVU LYCEE PRAVAZ	2 991,00
SIVU COLLEGE MARCEL BOUVIER LES	
ABRETS	2 268,16
total	5 259,16

COMPTE 6558

Objet	CA2021
PARTICIPATION MJC LES ABRETS	135,00
PARTICIPATION CMS (visites médicales école)	42,25
EPAGE (gemapi)	726,90
APPV (adhésion association)	390,00
total	1 294,15

Détail compte 6574	CA 2021
COOP SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE	3 000,00
U.M.A.C	135,00
FNACA	135,00
ASSO COORDINATION POUR ACTIONS RETRAITES	50,00
SSIAD DAUPHINE BUGEY	250,00
LE SOUVENIR FRANCAIS	60,00
ASS UNION DE L'ISERE DES DELEG	50,00
COMITE DES FETES	500,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	100,00
ASS JEUNES SAP POMS DAUPHINE EST	100,00
LES RESTAURANTS ET RELAIS DU COEUR	50,00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CHARANCIEU	1 000,00
VIVRE ENCORE (hopital st geoire en valdaine)	50,00
COLLEGE MARCEL BOUVIER	150,00
SOU DES ECOLES	200,00
MJC EVS 2021	780,00
total	6 610,00

DEPENSES INVESTISSEMENT CA 2021

		BUDGET 2021	CA 2021	REPORT
		BODGET 2021	CA 2021	KEI OKI
10226	TAXE AMENAGEMENT	10 000,00		10 000,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	22 939,00	22 938,24	
165	coution logoment	270.00	270.00	
103	caution logement	270,00	270,00	
2051	LOGO	1 305,00	-	
2051	LOGICIELS JVS	3 500,00	3 468,24	1 336,00
2111	TERRAINS NUS	15 000,00		15 000,00
2183		600,00	559,89	40,00
2184	ACQUISITION MOBILIER	6 000,00	446,40	5 553,00
2188	AUTRES	5 000,00	-	
	RADAR PEDAGOGIQUE	1 600,00	1 598,04	5 001,00
2313	TRAVAUXBATIMENTS	6 276,00	5 705,00	571,00
2315	VOIRIE et reseaux	651 916,36	18 236,17	633 680,00
		724 406,36	53 221,98	671 181,00

RECETTES INVESTISSEMENT CA 2021

		Budget 2021	CA 2021	REPORT
1	EXCEDENT INVESTISSEMENT	76 556,31		
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	410 948,05		
10222	FCTVA	53 252,00	53 252,48	
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	5 000,00	36 370,48	
1323	subventions DEPARTEMENT (VOIRIE)	29 800,00		29 470,00
13251	fonds de concours capv la siniere	54 500,00	54 500,00	
13251	fonds de concours capv la siniere	8 406,00	8 736,00	
1611	prêt	80 000,00		80 000,00
	INSTALLATIONS	5 944,00	5 944,00	
		724 406,36	158 802,96	109 470,00

2022 .006 <u>AFFECTATION DES RESULTATS</u> DUCOMPTE ADMINISTRATIFDE L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 472 353.10€

Un excédent d'investissement de 182 137.29 €

Compte-tenu des restes à réaliser en investissement de :

en dépenses : 671 181.00 € en recettes : 109 470.00€

le nouveau déficit d'investissement est de 379 573.71€

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Compte-tenu des restes à réaliser en investissement,

DECIDE d'affecter la somme de 379 573.71 € en excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) pour résorber le déficit d'investissement et le reste soit 92 779.39 € sera reporté en excédent de fonctionnement (R002)

AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Monsieur le Maire donne le compte-rendu des travaux d'aménagement du centre bourg qui progressent bien.

Deux petits problèmes ont été traités.

-Monsieur Dimitri FOTIADI n'a pas accepté le devis de l'entreprise COLAS pour traiter les eaux de la toiture de son bâtiment le long de la route du village.

Monsieur Dimitri FOTIADI a effectué les travaux lui-même sans suivre les préconisations de la commune. La commune a envoyé un courrier à Monsieur Dimitri FOTIADI pour émettre des réserves concernant la conformité de ces travaux.

-Lors de la réalisation du parking, une conduite d'eau a été découverte. Il s'avère que cette conduite concernait une alimentation en eau de l'école qui n'est pas nécessaire ainsi il a été décidé de supprimer cette conduite devenue inutile.

Madame Corinne MOTTET intervient et rapporte les propos de madame Estelle REYNAUD.

Madame Estelle REYNAUD trouve que l'aménagement de la voirie 142d est très bien.

Monsieur Adrien LARDIN fait remarquer qu'il n'y a pas de bordure pour délimiter l'arrière du trottoir.

Il lui est répondu que la pose de bordures extérieures ne sert à rien d'après les services de la CAPV.

Monsieur LARDIN estime que les finitions effectuées par l'entreprise COLAS ne sont pas satisfaisantes et qu'il risque d'avoir des problèmes de tenue à long terme.

Monsieur le Maire rappelle que la pose de trottoirs est préférable à la pose de potelets.

En ce qui concerne, le parking Monsieur Henri NAVE fait remarquer qu'il serait souhaitable de prévoir des escaliers dans un coin pour accéder au cimetière.

ECOLE

Monsieur le Maire annonce qu'il a un rendez-vous avec la banque le 24 mars 2022 pour le financement des travaux de construction de l'école.

COMMUNICATION

Il serait bien de prévoir un écran dans la salle du conseil et en conséquence de repenser la disposition de la salle.

2022.007 <u>CONVENTION DE REDEVANCE</u> SPECIALE DECHETS PROS

Monsieur Jean-Paul HOUET présente à l'assemblée le projet de convention à signer entre la commune de Charancieu et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais concernant l'application de la redevance spéciale destinée à rémunérer la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers. Cette convention sera conclue jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et renouvelée par tacite reconduction par périodes successives d'un an à compter du 1er janvier de l'année suivante, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins 1 mois avant la date d'échéance.

Les tarifs de redevance spéciale sont fixés par délibération du Conseil Communautaire du pays Voironnais et sont applicables de plein droit.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Donne son accord sur le calcul de la redevance spéciale,

Donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer ladite convention d'application de la redevance spéciale destinée à rémunérer la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers.

ELECTIONS.

Le planning est complété pour l'organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

URBANISME

Monsieur Henri NAVE donne le compte-rendu de la commission d'urbanisme du 28 février 2022

Permis de construire

*PC et AT ECOLE en cours d'instruction (délai mai 2022) Avis accessibiité du 21.02.2022 Avis sécurité du 2022

*PC modif n°2 SCI GJP en cours d'instruction (délai mai2022) Dossier en cours d'instruction Avis favorable accessibiité du 31.01.2022 Avis sécurité du 27.12.2021

* PC déposé le 18.02.2022 en cours d'instruction (terrain EL HAJJI)

Déclarations préalables

* DP et AT CARDIOPARC cellule n°3 bât GJP

Avis favorable accessibilité du 21.02.2022

Avis sécurité du 25.02.2022

Les arrêtes favorables de la Déclaration préalable et de l'autorisation de travaux ont été délivrés,

Certificat urbanisme opérationnel

SAS GROUPE NEORAMA sur la propriété FERRAND Gilbert Dossier toujours en cours d'instruction

Certificat urbanisme d'information

8 Certificats d'urbanisme d'information ont été traités

succession LALECHERE

vente LEMAITRE LARDIN succession ROJON

Vente Isère département à SCI le clos de la sinière SAS SOFEN Maître Fanny SARAMITO-SOTTILINI

Monsieur le Maire prend la parole au sujet de l'OAP

La modification du PLU sera assez longue. Un devis a été présenté par le Cabinet Bda pour un montant de 5 580,00€ TTC.

Dès que le projet de madame ARLAUD sera plus avancé (acquisition de terrain effectuée) la modification pourra être lancée.

VOIRIE

Monsieur Jean-Paul HOUET annonce que le mois de février a été difficile pour les employés (maladie, covid, congés)

mais les travaux avancent avec notamment l'entretien d'un chemin en face du chemin des combes.

Clément DEL GAIA a participé à une démonstration de broyeur à branches par la CAPV à St Nicolas de Macherin. Il serait possible d'utiliser ce type de broyeur qui circulerait dans les communes et pourrait être mis à disposition des particuliers. En ce qui concerne Charancieu se pose le problème de stockage des déchets à broyer car absence de plate-forme de stockage.

Monsieur le Maire fait remarquer que les travaux de coupe de bois effectués au chemin sous le château laissent la chaussée assez sale. L'intéressé a été contacté.

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal qu'il a été sollicité par le maire de les Abrets-en -Dauphiné pour co signé un courrier avec les communes de le sé Saint Geoire en Valdaine, Montferrat et Chirens à l'attention de madame la sous-préfète,

Il s'agit de demander à ce que les poids lourds soient détournés afin d'éviter la RD 1075,

Monsieur le Maire rappelle que la déviation effectuée par la commune de les Abrets-en-Dauphiné vers la rue du ronceveau pendant la réalisation des travaux au rond-point de la croisée a été prévue sans concertation avec la commune de Charancieu alors que nous avions également des travaux en cours sur la RD 142d.

ECOLE

En l'absence de monsieur François GARCIA, madame Corinne ARENA donne le compte-rendu de la réunion de la commission école du 23 février qui s'est déroulée en présence des trois employées communales.

Il s'agissait de revoir la possibilité de faire appliquer le règlement de la cantine. Un enfant de 6 ans pose problème par son comportement Un signalement à la PMI de la Tour du Pin pourrait être envisagé si la situation perdure. Un changement de disposition des enfants dans les salles de cantine sera effectué.

Madame Corine ARENA rappelle qu'elle va revoir avec Sandrine VACHOD comment gérer au mieux la cantine et la garderie avec le logiciel.

L'effectif scolaire actuel est de 65 élèves et à la rentrée se septembre l'effectif prévu serait également de 65 élèves.

Une demande de dérogation a été faite par une famille, dont les 2 premiers enfants sont déjà scolarisés à les Abrets-en-Dauphiné.

Par ailleurs, madame ARENA annonce de 10 élèves viennent de communes extérieures à Charancieu.

Une fermeture de classe à les Abrets-en-Dauphiné serait prévue à la rentrée de septembre.

Une famille a demandé à effectuer l'instruction de leurs 3 enfants à domicile. L'inspection académique demande à ce que le maire rencontre cette famille pour en connaître plu précisément les raisons.

PROJET ECOLE

Le chauffage de la nouvelle école s'effectuera par un système de pompe à chaleur réversible.

L'appel d'offre devrait être lancé prochainement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un montant de fonds de concours reste disponible à utiliser fin juin 2022.

Ce montant pourrait être utilisé pour le déplacement des préfabriqués.

COMMERCES INDUSTRIE

-Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet d'aménagement de la zone des eplagnes qui serait porté par un promoteur :

17 lots locatifs seraient créés 4 constructions avec panneaux photovoltaïques. Ceci pourrait poser un problème de vue depuis la « route de la sinière ».

Monsieur Henri NAVE souhaiterait avoir une coupe d'implantation.

Le conseil municipal estime que le projet est un beau projet Monsieur le Maire annonce qu'il a rendez-vous samedi avec les acquéreurs du terrain SARL les hirondelles.

Un permis de construire serait déposé avant juillet pour la construction d'un hôtel restaurant avec commerces.

Le rond-point situé vers LIDL pourrait être habillé avec un logo de bienvenu.

Monsieur le maire rappelle qu'il a effectué des recherches pour installation d'un médecin dans le local restant disponible SCI GJP Il a été contacté par un cabinet de recrutement qui propose ses service pour un montant de 10 000€ HT.

Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer pour l'instant.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Adrien LARDIN souhaite s'excuser auprès du conseil municipal car il n'a pas eu le temps de s'occuper de faire effectuer l'entretien de l'éclairage public. Il remercie les personnes qui se sont occupées de ce dossier à sa place.

réunion ACC CAPV du 01 mars 2022

SECURITE

SALLE DES FETES

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil municipal est prévu le 20 avril 2022

Clôture de la séance à 23 h 45

Numéro d'ordre des délibérations

2022.004 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 2022.005 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 2022.006 AFFECTATION DES RESULTATS DUCOMPTE ADMINISTRATIFDE L'ANNEE 2021 2022.007 CONVENTION DE REDEVANCE SPECIALE DECHETS PROS